

## CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA COURSE DE RECYCLETTES

En vous inscrivant et en prenant part à cet événement, vous acceptez d'être liés par les présentes conditions de participation et garantissez que vous remplissez toutes les conditions d'admission énoncées ci-dessous. Cet événement est soumis aux présentes conditions et au respect de toutes les lois et règlements applicables.

### L'ORGANISATEUR

Cet événement est organisé par la Communauté de communes de la Basse-Zorn située au 34 rue de la Wantzenau, 67720 Hoerd.

### LA COURSE

**La course de recyclettes** se déroulera à l'Espace W de Weyersheim, 11 rue des prés, 67720 Weyersheim, **le dimanche 30 juin 2024**, à l'occasion de l'événement « Basse-Zorn à l'An Vert ».

L'événement commencera à partir de 10 heures et se terminera à 18 heures au plus tard. Tous les pilotes doivent respecter les horaires prévus par les organisateurs.

La course verra se confronter les pilotes sur un circuit d'environ 650 mètres de longueur.

Le port d'un casque est obligatoire (si vous avez une tête sur vos épaules).

Seuls les véhicules dotés de freins et d'une direction en parfait état de marche ayant passé avec succès la validation technique seront autorisés à s'aligner sur la grille de départ.

Une recyclette ne terminant pas la course avec sa carrosserie en état de départ pourra se voir « rétrogradée » à l'esthétique.

La recyclette peut être pilotée par 1 pilote ou 2 co-pilotes. Pour plus de plaisir, chaque pilote doit garder son costume du début à la fin de la course.

Le directeur de course, un agent de la Communauté de communes, veillera au respect du présent règlement.

### ADMISSIBILITE

Pour participer à la course et être admissible à recevoir un prix, vous déclarez et garantissez que vous respectez les critères d'admissibilité suivants :

- Vous reconnaissez être une personne physique âgée de 14 ans ou plus au moment de votre inscription et si vous avez moins de 18 ans vous participez à cet événement sous la surveillance d'un parent ou tuteur légal, qui a consulté et accepté les présentes conditions en votre nom.

## **INSCRIPTIONS**

Formulaire d'inscription disponible sur le site internet et à la Communauté de communes de la Basse-Zorn.

Les inscriptions se terminent le 22 avril 2024. La Communauté de communes de la Basse-Zorn se réserve le droit de limiter le nombre de participants, afin d'éviter une pièce montée de recyclettes sur la ligne de départ.

Transmission du dossier d'inscription dûment complété à l'adresse suivante :

Communauté de communes de la Basse-Zorn – 34 rue de la Wantzenau – 67720 Hoerdt,  
Soit à l'adresse mail [bzav@cc-basse-zorn.fr](mailto:bzav@cc-basse-zorn.fr)

Vous serez informé par e-mail de votre confirmation d'inscription à la course, dès traitement de votre dossier et vérification de conformité.

## **LES RECYCLETTES**

Les recyclettes sont des véhicules à 4 roues, monoplaces ou biplaces, propulsées ou tractées, uniquement par la force des jambes, des bras ou de la pensée (pour les padawans, jedi, ou autres télékinésistes).

Sa taille ne doit pas dépasser 1 m de largeur, 3 m de longueur et 2 m de hauteur.

La recyclette devra être créée par le pilote et son équipe. Elle doit être le fruit de votre invention, apparaître dans vos rêves et révélée au monde le 30 juin 2024.

### **Caractéristiques mécaniques :**

- Roues de même diamètre sur un même essieu.
- Un système de freinage efficace obligatoire.

### **Caractéristiques de la carrosserie :**

- La carrosserie obligatoire est un carénage ou habillage recouvrant la partie cycle de la recyclette dans la totalité AV-AR.
- La carrosserie doit être composée à 100% d'humour, d'originalité, et s'inspirer de l'écologie.

### **Autres caractéristiques :**

- La recyclette devra être construite en privilégiant des matériaux respectueux de l'environnement et/ou recyclés.
- Deux emplacements de numéros sont prévus sur la recyclette dans des cercles de 150 mm de diamètre de couleur blanche (un de chaque côté). Les concurrents doivent prévoir que le numéro de leur recyclette peut être changé avant le départ de la course.
- Dans le cas où une recyclette se présenterait sur une course sans être conforme aux normes précisées, elle se verrait déclassée voire disqualifiée dans la catégorie concernée (performance, esthétique).

## CRITERES D'EVALUATION

- Un classement **esthétique** : classement établi après notation de la présentation, des recyclettes et des costumes par un jury aléatoire. Nous vous encourageons vivement à être les plus créatifs possible dans votre accoutrement, le style se cache dans les détails.

Le jury sera composé de 4 personnes, chaque membre du jury attribuera à l'originalité de la recyclette une note allant de 1 à 20 et la somme de ces quatre notes sera prise en compte. En cas d'ex-aequo, le jury les départagera par consensus.

La recyclette qui se verra attribuer le prix sera celle qui aura la meilleure note d'esthétique.

- Un classement **performance** : classement établi par le temps réalisé à la course (en secondes). Personne ne s'attend à ce que vous franchissiez le mur du son, franchir la ligne d'arrivée sera un bon début.

La recyclette qui se verra attribuer le prix sera celle qui aura le temps de la course le plus rapide.

- Un classement **combiné** : classement qui totalise les points du classement esthétique et performance, la crème de la crème.

Résultat = temps de course (en secondes) - note esthétique.

Le plus petit résultat obtenu désignera le vainqueur !

En cas d'ex-aequo dans le nombre obtenu en « résultat » ils seront départagés par le temps de course le plus rapide.

Pour récompenser l'ingéniosité et la créativité, un **prix** sera remis aux équipes de recyclettes gagnantes, de chaque classement ci-dessus, à la fin de la course.